

**EXPOSITIONS DU FONDS DÉPARTEMENTAL D'ART CONTEMPORAIN
DANS LES COMMUNES ou COMMUNAUTES DE COMMUNES DE DORDOGNE
APPEL A CANDIDATURE**

OBJET

Cet appel à candidature a pour objet la sélection de Collectivités volontaires pour recevoir gracieusement des expositions clé en main d'arts visuels (peintures, sculptures, dessins, gravures, photographies, œuvres audio-visuelles, installations ou techniques mixtes) du Fonds Départemental d'Art Contemporain (FDAC).

CONTEXTE

Depuis 2002, le Département soutient directement la création et les artistes résidant et travaillant en Dordogne grâce au FDAC, dont les acquisitions sont réalisées tous les deux ans grâce à un budget dédié, sur avis d'une Commission composée de Conseillers départementaux et d'historiens de l'art.

La collection du FDAC réunit aujourd'hui plus de six-cents œuvres. Elle permet de présenter dans tout le territoire départemental des expositions thématiques itinérantes :

- Conscience et violence – visions critiques de l'univers
- Vanité, tout n'est que vanité – la nature morte dans l'art contemporain
- Corps et âmes – autoportraits et figures humaines
- Paysages rêvés et paysages vécus
- Tracer la couleur – formes de l'abstraction
- L'artiste en préhistorien, et nouvelles peintures d'histoire et de mythologie
- Mises au jour - dernières acquisitions

OBJECTIF DU PROGRAMME

- Valoriser la création artistique départementale et soutenir les artistes
- Organiser la diffusion des arts visuels par un programme proposant à l'ensemble des Collectivités de la Dordogne des expositions thématiques
- Sensibiliser les publics à l'art d'aujourd'hui par l'organisation de rencontres avec les artistes, et le développement de visites et d'ateliers pédagogiques avec les services de l'Education nationale dans le cadre de l'EAC (Education Artistique et Culturelle)

OFFRE DU DÉPARTEMENT

- Une exposition thématique d'œuvres du FDAC de dix à quinze œuvres, qui montre la diversité des techniques et des inspirations des artistes contemporains en Dordogne
- Le transport des œuvres, et l'assurance pendant le séjour dans les locaux de la Commune
- Le montage et le démontage de l'exposition par les agents du Service Départemental du Patrimoine
- Les modules d'exposition, les socles et le système d'accrochage si nécessaire
- Les textes et les cartels accompagnant les œuvres
- Les supports de communication suivants : affiches A3 et A5, cartons d'invitation au vernissage le cas échéant
- Une formation de l'agent responsable de l'accueil de l'exposition dans la Commune pendant l'accrochage de l'exposition
- Une à deux médiations d'environ une heure à l'attention des publics, dans la durée de l'exposition, par un médiateur professionnel du Service Départemental du Patrimoine
- Un accompagnement de la Commune des activités pédagogiques à l'attention du public scolaire, dans le cadre de l'Éducation Artistique et Culturelle (EAC)

ENGAGEMENTS DE LA COMMUNE

- Proposer une salle pouvant accueillir une exposition dans des conditions de sécurité conformes aux normes ERP (électricité/incendie/accueil du public/alarme intrusion, etc.).
- Fournir de bonnes conditions de conservation pour les œuvres (stabilité climatique/isolation/chauffage/sûreté)
- S'acquitter de l'assurance des locaux d'exposition
- Diffuser des documents de communication fournis par le Département (carton d'invitation au vernissage, affiches)
- Apposer le logo du Conseil départemental et respecter la Charte graphique du FDAC sur les éléments de communication éventuellement réalisés
- Organiser le vernissage, le cas échéant (communiqué de presse, pot)
- Mettre à disposition au minimum un agent technique pour aider au montage et au démontage de l'exposition
- Mettre à disposition un agent d'accueil et de surveillance, sur les horaires d'ouverture au public
- Organiser des visites scolaires en partenariat avec la conseillère pédagogique Arts plastiques et patrimoine de l'Éducation nationale dans le cadre de l'EAC
- Évaluer la fréquentation de l'exposition en comptabilisant les entrées, en dissociant grand public et public scolaire

DOSSIERS DE CANDIDATURE

Chaque dossier de candidature doit comporter :

- Une lettre de candidature signée par le représentant de la Collectivité
- Une présentation du lieu d'exposition dédié (plan de la salle avec mesures, ouvertures, systèmes de sécurité, positionnement des systèmes anti-incendie : détecteurs, extincteurs)
- Des illustrations photographiques

SÉLECTION DES DOSSIERS

Une ou plusieurs communes seront lauréates.

Critères

- Les communes n'ayant jamais accueilli d'exposition du FDAC seront prioritaires.
- Les conditions techniques d'exposition seront examinées en amont par une visite technique du Service Départemental du Patrimoine.
- Les choix se porteront sur une répartition géographique large et équilibrée

Modalités

- Un Comité de sélection réunissant la Vice-Présidente en charge de la Culture, de la Langue et Culture occitanes du Département de la Dordogne et les Services culturels départementaux examine les candidatures
- Une convention signée par les deux Parties formalise le partenariat entre le Département et les Collectivités lauréates

DÉPÔT DES DOSSIERS

Les dossiers sont à envoyer sous forme numérique exclusivement via la plateforme :

[Recevoir une exposition d'art contemporain clé en main | Portail départemental de démarches \(dordogne.fr\)](#)

RENSEIGNEMENTS

Service Départemental du Patrimoine

Tél. 05 53 02 01 88 – mail : cd24.patrimoine@dordogne.fr Barbara SIBILLE, Chef du Service Départemental du Patrimoine